



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 11 septembre 2015 à 20 h 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres votants : 10

Ayant donné procuration : 0
Absents excusé : 0
Absent : 0

Membres présents : tous : Mmes Maryna DORNIER - Laurence FONTAINE – Marie TRAENDLIN - M. Charles PIQUARD – Claude POULOT – Pascal FAIVRE – Franck MORGANTI - David ROETHLISBERGER – Franse OSTHENE - Jean-Louis PAUTHIER

Membre excusé : 0

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme Laurence FONTAINE

Date de convocation : 4 septembre 2015

Date d'affichage : 17 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2015
- 2) Rapports d'activités
- 3) Dossier travaux
- 4) Dossier forêt
- 5) Dossier urbanisme
- 6) Dossier rentrée scolaire
- 7) Dossier personnel communal
- 8) Dossier finances communales
- 9) Dossier délibérations
- 10) Dossier informations et questions diverses
- 11) Informations sur la loi NOTRE

RAPPORT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2015

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **22 mai 2015** approuvé à l'unanimité sans observation.

VOTE pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire informe les conseillers de la démission de M. Augustin RAMIREZ-MONTES qui ne réside plus dans la commune.

RAPPORT 2 : rapports d'activité

Le Maire fait état des réunions et des rendez-vous depuis la dernière assemblée.

- Fusion des communautés de communes (Loi NOTRe)
- Sensibilisation sur l'usage des pesticides
- Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile
- Assemblée générale ADMR
- Gestion des déchets de notre territoire

RAPPORT 3 : dossier travaux

1. Travaux bâtiments

- Réfection de la toiture du bâtiment de l'école rue de la Liberté, coté route, semaine 43 par l'entreprise RICHARD
 - Montant : 12 100 € TTC
- Mise en place de la laine de verre dans les appartements communaux par les agents techniques.
- Quelques travaux seront entrepris sur le bâtiment : salle des Associations
- Travaux église : traitement du bois : l'église sera fermée pendant les travaux
- Secrétariat :
 - Une armoire forte a été installée à l'emplacement du chauffage par accumulation.
 - Ce dernier a été remplacé par un radiateur électrique.
 - Mise en place de l'internet à l'école maternelle
- A l'étude :
 - Isolation phonique salle de convivialité
 - Chauffage des logements communaux

2. Travaux assainissement :

- Diagnostic télévisuel de certains réseaux d'assainissement et branchements
 - Causes : eaux parasites
 - Courbe de niveau
 - Coût : 1 105.20 € TTC (entreprise SOPRECO)
- Prolongement du réseau assainissement rue du Pré Cary :
 - 2 devis :
 - Entreprise KOLLY ≈ 14 000 € HT (retenu)

- 2 postes de relevage : la maintenance a été effectuée par les ets THIEULIN et Franche-Comté Assainissement :
 - Coût : 1 328 € TTC

3. Travaux voiries :

- Peinture marquage au sol et pour matérialiser l'emplacement bus
 - coût : 666.60 € HT
- Achat de panneaux :
 - Réservé mairie : 3 places 87.95 € HT
 - Couloir bus :
- Travaux à réaliser :
 - Bouchage de trous : entreprise KOLLY
 - Travaux allée du cimetière
 - Traitement des barrières
- Cimetière : démarrage des travaux à compter du lundi 21 septembre. Lors de la pose du béton désactivé, le cimetière sera fermé.
Ces travaux seront réalisés par les employés du service technique et l'entreprise KOLLY.

- Un mât surmonté du drapeau français offert par le Souvenir Français a été posé à l'entrée du cimetière. Cet endroit sera défini comme « carré militaire » et pourra recevoir des restes de combattants.

- Route de Champlive : les services du Département nous demandent plus de sécurité le long du trottoir avec la pose d'une barrière (style bois comme sur la place), afin d'éviter tout stationnement le long de ce trottoir (après la création du terrain multisports). Après discussion, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

- Route de Vauchamps : entrée du village
 - Les voitures provenant de Vauchamps roulent très vite. Une réflexion urgente avec le service route du Département sera engagée pour palier à ce problème.

RAPPORT 4 : dossier forêt

- Affouage 2015-2016 :
 - Parcelles 23 et 24 : taillis
 - Parcelles 18-19-20 et 40 : houppiers et petites futaies
 - **Inscriptions jusqu'au 1^{er} octobre 2015**
 - Prix de l'affouage après délibération : **100 €**
 - Règlement par chèque dès la 1^{ère} distribution
- Ventes de bois réalisées en 2015 : 52 036,34 € TTC
- Il reste une vente de résineux à Levier en novembre

- Récolte :
 - Parcelle 40 : entreprise VILMORIN recueillera des grains de tilleul à grandes feuilles
- Travaux en forêt sont réalisés selon les programmes :
 - Supplément : broyage parcelle des noyers (parcelle 46) :
 - Coût : 2 409 € TTC (Ets MAGNIN)
- Rappel règlement :
 - Parcelle 3 : route de Vauchamps : 30 novembre 2015
 - **Rappel : l'affouage 2014-2015 doit être terminé (sauf parcelle 3, route de Vauchamps : 30/11/2015) avant la prochaine attribution qui aura lieu courant octobre.**

RAPPORT 5 : urbanisme

- Dossier commune – GILLET – SAINT HILLIER
 - Le dossier est clos : le bornage définitif est en cours
- Dossier commune – POMMEY
 - Achat de terrain : le dossier est toujours en cours pour cause d'indivision
- Etude devis ERDF : liaison transformateur : rue du Lavoir et rue de l'Etang
 - Contribution à la charge de la commune : 19 405.61 €
- Alimentation des parcelles 93 et 75 : simple branchement donc pas de contribution à la charge de la commune.
- Alimentation parcelle 107 : alimentation de deux parcelles à la charge du pétitionnaire.

RAPPORT 6 : dossier scolaire

- Effectifs : 32 élèves répartis comme suit :

PS : 5 // MS : 3 // GS : 9 // CP : 3 // CE1 : 4 // CE2 : 1 // CM1 : 4 // CM2 : 3

- Enseignants : 2
 - 1 AVS et 1 ATSEM
 - Périscolaire pendant le temps scolaire : horaires
 - Matin : 7 h 30 / 8 h 45
 - Midi : 11 h 45 / 13 45
 - Soirée : 16 h 00 / 18 h 30
 - Cantine : une moyenne de 30 enfants
 - Piscine :
 - dates : 22 – 29 septembre // 6 - 13 octobre // 3 – 10 – 17 et 24 novembre // 1^{er} - 8 décembre

- voyage avec l'école de Nancray afin de mutualiser le coût des transports.
 - projet Pergaud 2015-2016 : implication commune / école :
 - animations pour le grand public, les enfants ...
- compte rendu : animations périscolaires
 - programme d'animations pédagogiques sur les déchets avec le Sybert autour de plusieurs thématiques :
 - tri – compostage...

RAPPORT 7 : dossier personnel communal

- **embauche CAE**
 - M. Vincent BRY
 - Contrat annuel : 20 heures par semaine
 - Coût pour la commune
 - Rémunération mensuelle brut : 832,87 €
 - Prise en charge par l'Etat : 70 % soit 583.00 €
 - Charges URSSAF trimestrielles ≈ 1370 €

RAPPORT 8 : dossier finances communales

- Le Maire distribue aux membres du conseil municipal les comparatifs de tous les budgets communaux au 28 juillet 2015
- point sur la taxe d'aménagement :
 - en date du 22 mai dernier, la commune avait délibéré pour l'exonération des abris de jardin soumis à déclaration. Le contrôle de légalité nous informe le 7 juillet 2015 que l'application de cette délibération ne pourra être mise en application qu'à compter du 1^{er} janvier 2016.

RAPPORT 9 : dossier délibérations

N° 2015-23 OBJET : décision modificative n°1 : forêt

Afin de payer la facture des frais de garderie pour l'année 2014,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la forêt,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget forêt de l'exercice 2015:

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 011 : Article 6282 – frais de garderie : + 2 000 € qui sera pris sur le suréquilibre en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 011 : Article 6282 – frais de garderie : + 2 000 € pris sur le suréquilibre en fonctionnement.

10 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

2015-22 OBJET : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2015

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2015, ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	25J.43J.44J.45J				
Feuillus		25J.26J.18A.18P .40R.19R.20R			

(*)Pour les futaies affouagères, préciser :

- Découpes che 50et+ (2) Découpes standard feuillus précieux,30cm che 45et-,35cm
- Hauteurs indiquées sur le fût pour les hêtres

• PAS D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

2.1. Contrats d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre de contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

	Grumes	Petits Bois	
Contrats résineux			
Contrats feuillus			

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées. Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en oeuvre de ces mandats.

2.2. Chablis

- en bloc et façonnés
- façonnés à la mesure
- en bloc et sur pied
- sur pied à la mesure
- la commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant

2.3. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. RÉMUNÉRATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNÉS ET LES BOIS VENDUS SUR PIED À LA MESURE

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DÉLIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers). Suivant les ventes de 2013 certaines parcelles pourront être mises en vente, par appel d'offre, pour le bois de chauffage

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	18A.18P.19R.20R.40		

Pour l'affouage 2014/2015 : P 25j.26J.17.27R.28R.14

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. FAIVRE Pascal
M. MORGANTI Franck
M. POULOT Claude

10 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

2015-23 OBJET : décision modificative n°1 : forêt

Afin de payer la facture des frais de garderie pour l'année 2014,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la forêt,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget forêt de l'exercice 2015:

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 011 : Article 6282 – frais de garderie : + 2 000 € qui sera pris sur le suréquilibre en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 011 : Article 6282 – frais de garderie : + 2 000 € pris sur le suréquilibre en fonctionnement.

10 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

2015-24 OBJET : décision modificative n°1 : commune

Afin de répondre favorablement à la demande de l'école de Dammartin-Les-Templiers de participer aux frais du voyage scolaire d'un élève, scolarisé dans ladite commune et domicilié à Osse,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget commune de l'exercice 2015:

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 65 : Article 6574 – subv fonct personnes droit privé : + 25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Chapitre 65 : Article 6574 – subv fonct personnes droit privé : + 25 €
- Chapitre 022 : dépenses imprévues de fonctionnement : - 25,00 €

- 10 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

2015-25 OBJET : tarif de l'affouage 2015-2016

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le prix de l'affouage pour l'année 2015 -2016 à : **100 €**

10 voix pour 0 voix contre 0 voix : abstention

RAPPORT 10 : dossier informations et questions diverses

- Elections régionales : les dimanches 6 et 13 décembre prochains
 - Elles auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées le 30 novembre 2015 à l'issue de la révision exceptionnelle.
 - Révision exceptionnelle des listes électorales pour l'année 2015
 - La révision annuelle 2016 débutera le 1^{er} décembre 2015 et concernera les demandes d'inscription déposées du 1^{er} octobre au 31 décembre 2015.
 - Exceptionnellement en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscription déposées entre 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre.
 - Réunion de la commission administrative avant le 5 octobre
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés exercice 2014 : il est à disposition au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture du public :
 - Lundi : 14 h 00 – 19 h 00 // vendredi : 9 h 00 – 12 h 30
- Une information est donnée sur le dernier conseil communautaire de la CCVA
- Une réflexion est lancée sur la décoration du village Noël 2015 : nous avons besoin de bénévoles.
- Route des Communes : patrimoine et rénovations
- M. Jean-Marie SAINT-HILLIER, adjoint au Maire de 1983 à 2014 se verra attribuer la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Nous lui adressons nos sincères félicitations et remerciements pour son engagement auprès des habitants de Osse. Cette médaille lui sera remise prochainement.
- Location appartement : rue de la Liberté
 - Le logement F4 est toujours libre et une préférence est donnée à un couple avec enfants.

- Dossier participation aux frais d'hébergement du prêtre résidant à Nancray
 - Nous avons reçu un courrier de la mairie de Nancray nous demandant une participation financière pour le logement du prêtre. Une réunion des communes regroupant la paroisse aura lieu prochainement.
- Les économies d'énergie : appel à projet : Région /Doubs Central
 - Un appel à projet Région sur les économies d'énergie est lancé.
 - Une demande sera formulée dans le cadre de l'éclairage public.
- Stages informatiques
 - Ces stages pour débutants et autres sont mis en place par la CCVA. Ils débiteront prochainement à Bouclans et à Roulans (voir affiche).
- Comice : Il aura lieu à Naisey les Granges le 10 octobre prochain.
 - Nouveau nom du comice : Comice des Comtoises.
- Produits phytosanitaires :
 - A l'échéance 2017, il sera interdit aux personnes publiques d'utiliser des pesticides dans les espaces verts, forêts, promenades accessibles au public ainsi que sur les voiries.
 - De nouvelles techniques de désherbage devront être trouvées.
- Orgue église :
 - En juin dernier, un facteur d'orgue a examiné l'orgue. L'inventaire de la DRAC le date dans les années 1870/1880. Cet instrument très intéressant mériterait une restauration : dossier à suivre.
- Loi NOTRe :
 - Motion pour la sauvegarde des libertés locales :
 - Une information est donnée aux membres du conseil concernant cette loi :
 - La loi oblige les communautés de communes à se regrouper selon plusieurs critères.
 - CCVA : 7040 habitants doit fusionner pour atteindre le seuil de 15 000 habitants.
 - A ce jour des discussions sont en cours avec le Pays Baumois (9 000 habitants).
 - De nombreuses réunions pour arriver à un accord en raison des différentes compétences de chacune des collectivités et surtout un calendrier très serré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 11 septembre 2015 à 23 h 30

La secrétaire de séance,
Laurence FONTAINE

Le Maire,
Charles PIQUARD

Feuillet de clôture - Commune de Osse
Séance du 11 septembre 2015

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Délibération n° 2015-22 : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2015

Délibération n° 2015-23 : décision modificative n°1 : forêt

Délibération n° 2015-24 : décision modificative n°1 : commune

Délibération n° 2015-25 : tarif de l'affouage 2015-2016

Signatures :

Maryna DORNIER	Laurence FONTAINE	Marie TRAENDLIN
Pascal FAIVRE	Franck MORGANTI	Franse OSTHENE
Jean-Louis PAUTHIER	Claude POULOT	David ROETHLISBERGER